COMPTES RENDUS DE LECTURE

Dictionnaire des gens de couleur dans la France moderne, Volume III. Le Midi
sous la direction d'*Érick Noël*
chez Droz, "Bibliothèque des Lumières", mai 2017, 1250 p. ISBN : 978-2-600-04704-3 Prix : 98 €.
Les trois volumes (I - **Paris et son Bassin** [46,40 €] ; II - **La Bretagne** [98 €] ; III **Le Midi** [98 €])
sont proposés aux particuliers au *tarif exceptionnel de 200 €, frais de port offerts*.
Voir GHC NS02 (pour le volume I) et NS12 (pour le volume II)

Nous ne répèterons pas les informations déjà données dans les deux premiers comptes rendus, auxquels nous vous renvoyons.

Ce dernier volume comprend 8089 notices, auxquelles s'ajoutent des compléments aux deux premiers volumes qui en comprenaient 3087 (volume I) et 7839 (volume II) ! Si Bordeaux occupe près de 700 pages, l'Aunis en occupe 200 et la Provence seulement 40. Voilà une somme désormais incontournable. On ne pourra plus dire ou écrire n'importe quoi sur la présence des « gens de couleur » en France avant la Révolution. La complexité des situations, la variété des parcours, d'un simple passager dont on ne connaît que le nom à un riche artisan ou un brillant militaire, deviennent évidentes, allant à l'encontre de tant d'affirmations simplificatrices.

Aux nombreux « Antillais » noirs ou mulâtres, venus de Martinique, Guadeloupe, Grenade, Saint-Domingue, s'ajoutent des noirs d'Afrique, du Congo, de la côte d'Angole, de Juda, de Guinée ou autres, des « sauvages » (amérindiens), etc. Beaucoup accompagnent leurs maîtres comme domestiques ou servantes et beaucoup d'autres viennent « recevoir une instruction catholique et apprendre un métier », sans autre précision, selon la formule consacrée ; parmi les métiers précisés, des perruquiers, taillandiers, couturières, cuisiniers, etc.

Les membres de la famille Mendroux, descendance illégitime du négociant Fleuriau, sont suivis à la trace et occupent plus de 6 pages ; Louis, fils de Paul Guizot, et sa descendance, 4 pages. Quelques mulâtres ou métis, enfants illégitimes de riches habitants, épousent des jeunes filles blanches et s'intègrent, eux et leur descendance, dans la « bonne société » locale. Certains esclaves, par renouvellements successifs de permission, restent en France bien au-delà des trois années autorisées par la loi, comme Estienne arrivé en 1755 et qui n'est renvoyé à Saint-Domingue qu'en 1763, à la fin de la guerre.

Comme dans les volumes précédents, certaines personnes au destin remarquable donnent lieu à une présentation de deux pages ou plus, comme, outre Mendroux et Guizot, Thomas et la liqueur Marie Brizard, Rigaud, le prince Marc, les premiers Amérindiens amenés en France, deux « nègres d'Afrique » qui obtiennent leur liberté (Pierre Alexandre qui épouse une blanche et Pierre Neptune qui épouse une négresse libre de Guadeloupe), Nicolas Michel devenu marchand liquoriste, Haimanot moine éthiopien.

A travers la présentation chronologique des actes on peut reconstituer des familles comme celles, à Brignoles (Var), des esclaves affranchies d'Esprit Fauchier, ancien négociant de l'île de la Grenade (cf. GHC 231 p. 6167), à Montauban les familles Castaing-Lamothe (cf. GHC 239, p. 6451), à Saint Gaudens celle de Jasmin et Thisbé.

Ces quelques exemples pour donner une faible idée de la multiplicité des usages que l'on peut faire de ce précieux dictionnaire…

Suite à nos annonces de publications http://www.ghcaraibe.org/bul/NS26comp.pdf , nous avons reçu les deux livres suivants :

de l'auteur

Beauport (1732-1990) Une grande aventure industrielle en Guadeloupe
Christian Schnakenbourg
éditions Jasor, septembre 2013, ISBN 979-10-90675-16-2, 17 €
http://editionsjasor.com/produit/beauport-1732-1990-une-grande-aventure-industrielle-en-guadeloupe/

En nous envoyant son livre, *Christian Schnakenbourg* nous écrit : « *ma problématique est assez éloignée de vos préoccupations habituelles. C'est de l'histoire économique pure et dure, doublement influencée par Marx et Braudel, et je m'intéresse davantage à l'évolution des structures qu'à celle des individus*. »

C'est exact mais il est à la fois intéressant et nécessaire de situer les individus dans un contexte historique, économique et social et tous ceux qui ont parmi leurs ancêtres des habitants sucriers du nord de la Grande Terre (Petit Canal, Port Louis, Anse Bertrand) devraient lire ce livre pour comprendre l'évolution des habitations sucreries jusqu'à leur déclin et leur disparition.

Les noms des habitations rappellent souvent un ancien propriétaire. Ainsi Beauport est le nom de branche d'un membre de la famille Ruillier, Pierre Guillaume 1773-1829, commandant du Port Louis, dont les deux fils revendirent l'habitation en 1836 mais le nom resta jusqu'à nos jours. Quant aux grandes évolutions technologiques, industrielles, économiques, elles ont souvent à leur origine des précurseurs, comme ici le docteur Aman Souques, dont 3 enfants épousèrent des Ruillier, ou de fortes personnalités, comme son fils Ernest Souques.

Mais à la fin du XIXe siècle les crises sucrières et les forces financières représentées par le CFC (Crédit foncier colonial), créé après l'abolition de l'esclavage, précipitent la fin des entreprises familiales. Les « Sociétés anonymes » remplacent les individus et la Société anonyme des usines Beauport (SAUB) suit le même cursus d'expansion et récession que la Société industrielle et agricole de la Pointe à Pitre (SIAPP) à Darboussier que l'auteur avait étudiée il y a une vingtaine d'années.

L'étude, très documentée mais facile à lire, se déroule en trois parties :

Beauport avant Beauport 1732-1861
Beauport au temps des Souques 1861-1901
La Société anonyme des usines Beauport (SAUB) 1901-1990

Intéressante et utile iconographie : cartes avec localisation des habitations sucrières puis des usines et distilleries, photos et cartes postales anciennes. En annexes deux précieux tableaux du domaine foncier de Beauport, de 1836 à 1954, pour le premier, la période d'expansion, avec les noms des habitations, leur superficie et leur date d'entrée dans le domaine, puis, de 1954 à 1988, la chronologie des ventes progressives des parties du domaine jusqu'à sa disparition.

Cette étude a été faite en particulier grâce au dépôt aux archives départementales de deux fonds sur Beauport classés en 14 J et 15 J, avec inventaires en 2000 (voir GHC 199, janvier 2007, p. 5060).

Rappelons
les publications de *Christian Schnakenbourg* : « Histoire de l'industrie sucrière en Guadeloupe aux XIXe et XXe siècles », en 5 tomes, publiés de 1980 à 2016 (voir GHC p. 5210, 5872, NS 20 et 24) ; « La compagnie sucrière de la Pointe-à-Pitre (E. Souques et Cie) Histoire de l'usine Darboussier de 1867 à 1907 », publié en 1997 (GHC p. 2148).
et « La famille RUILLIER » d'*Huguette Voillaume*, avec une partie sur la famille SOUQUES (GHC 1990, épuisé).
et la belle réalisation du « Pays de la canne » sur le site de Beauport à Port Louis, inaugurée dans la première moitié des années 2000, qu'il faut absolument inclure à vos visites de la Guadeloupe, avec le petit train à travers les champs de canne, l'espace multimédia ainsi que les salles d'exposition http://beauportlepaysdelacanne.com/

de l'éditeur

Vivre à l'île Bourbon au XVIIIe siècle
Usages et coutumes des habitants d'une colonie française sur la route des Indes, 1715-1789
Albert Jauze
Riveneuve éditions, www.riveneuve.com, ISBN 978-2-36013-402-1, mai 2017, 376 pages, 34 €

Quel beau livre ! Un livre d'art par la qualité de l'édition et la richesse de l'iconographie, sortie des musées locaux, des archives départementales, des collections privées. Un livre d'histoire sociale par une étude fouillée basée principalement sur le dépouillement de nombreux inventaires après décès (359, de 1716 à 1789), listés chronologiquement à la fin du livre sur 19 pages, avec leur cote aux archives départementales de la Réunion, l'origine du défunt (européen, créole de 1ère, 2e ou 3e génération), la masse de la succession. Les chercheurs de la Réunion sont favorisés par rapport à ceux des Antilles où le notariat, n'est conservé que par le double envoyé en France depuis 1776… sans les inventaires après décès !

L'auteur expose clairement ses choix dans l'analyse de ces 359 inventaires : comme il s'intéresse aux « usages et coutumes des habitants », il n'a pas relevé ce qui concerne les esclaves, les bibliothèques, les terrains, les dettes.

Habitat et mobilier, vêtements, vaisselle, animaux, jeux, armes, tout est passé en revue, comparé, commenté. Chaque thème présenté s'appuie sur de nombreux exemples précis, avec extraits plus ou moins longs des actes notariés, quelques fac-similés de documents, gravures, photos et belles illustrations originales de Philippe Combard quand gravures ou photos font défaut.

De cette matière première riche et variée, *Albert Jauze*, qui avait soutenu en 2004 une thèse sur le notariat, a su tirer un livre passionnant où renaît, dans sa vie quotidienne, toute la population libre de l'île, quels que soient son origine et son niveau social. Le lecteur antillais pourra faire d'utiles et surprenantes comparaisons, en constatant les ressemblances et les différences avec nos îles.

Le début de la période choisie, 1715, correspond à la mise en valeur de la colonie et à l'essor du peuplement. La période précédente, 1700-1715, fin du règne de Louis XIV, avait été étudiée par le RP Barassin.

L'index des patronymes permet au généalogiste de retrouver ce qui concerne la personne qui l'intéresse dans chacun des chapitres.

****

PUBLICATIONS

NOTA :
Nous ne faisons de compte rendu de lecture que des livres reçus en service de presse.
Sinon nous les annonçons sous cette rubrique « Publications ».

Jean-Paul Hervieu nous signale les dernières publications de Karthala :

Une histoire de l'esclavage en Afrique. Mutations et transformations
Paul Lovejoy, 35 €

Vieux-Bourg en Guadeloupe
Catherine Plonquet, 15 €

Frédéric Régent nous signale, à paraître en octobre 2017

La Compagnie des îles de l'Amérique (1635-1651). Une entreprise coloniale au XVIIe siècle
Éric Roulet
Presses universitaires de Rennes, octobre 2017, ISBN 978-2-7535-5541-9, 30 €

et nous signalons l'article du même auteur dans la Revue d'histoire de l'Amérique française, volume 69, numéro 3, hiver 2016, p. 35/57 :

La famille. L'habitation sucrière de la Compagnie des îles de l'Amérique à la Guadeloupe (1642-1649)
(en ligne sur érudit https://www.erudit.org/fr/revues/haf/2016-v69-n3-haf02449/1035960ar/)

Sur France Archives, la Lettre n° 30 des Archives de France, septembre 2017 :

Histoires d'outre-mer : les Archives nationales d'outre-mer ont 50 ans
sous la direction de *Benoît Van Reeth* ; coordination scientifique d'*Isabelle Dion*
Paris : Somogy éditions d'art [Aix-en-Provence] : ANOM, DL 2017
359 p. ; : ill. en coul. ; 32 cm ; ISBN 978-2-7572-1204-2 ; 35 €
En appendice, témoignages d'archivistes et d'historiens. Bibliogr. p. 358-359.

****

COOPÉRATIONS et COMPLÉMENTS

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Jean ESRABLE et "Nanette" : une famille notable de libres à Saint-Louis du Sud** (p. 2558-60, 2533, 2500)

Dans le tome 3 du Dictionnaire des gens de couleur, notice 1729 sur Dominique, nègre créole, esclave de M. Esrable des Barrières, étampé « ESRABLE » à la poitrine, envoyé en France à 12 ans en 1754 pour apprendre un métier et renvoyé à Saint Domingue en 1772 à 27 ans.

de *Pierre Baudrier* : **DARBOUSSIER, MAUREL (Guadeloupe) et le général BOUDET** page 30
http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art25.pdf

Dans la publication « État des donataires totalement dépossédés qui ont droit à l'indemnité fixée par la loi proposée aux Chambres en 1821 » (consultable sur Gallica), on trouve :

- p. 6 : BOUDET, le Comte (Louis-Auguste), fils du lieutenant général. Récompense des services de son père, mort le 14 septembre 1809 ; dotation de 30 000 francs accordée le 10 mars 1808 ; biens situés en **Poméranie suédoise** ; indemnité de 1 000 francs.
- p 193 : BOUDET, la Comtesse, veuve du lieutenant général. Dotation qui devait la pension : Poméranie ; produit de la dotation : 30 000 ; quotité de la pension : 6 000. Montant de l'indemnité : 1 000 francs.

La veuve et son fils doivent aussi se trouver dans « France.- État général des donataires et de leurs veuves dressé en exécution de la loi du 15 mai 1817.- Paris : Impr. Royale, 1818.- VIII-299 p. Cote 3Ab 47 aux Archives de Paris, Bibliothèque historique du Ministère de l'Économie, des finances et de l'industrie : non coté.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **LECOINTRE de BERVILLE, de BELLECOUR (Guadeloupe) et le marquisat d'Houelbourg** http://www.ghcaraibe.org/articles/2012-art15.pdf

Le 23/08/1824 Me Vincent rédige le contrat de mariage de « *M. Richard PILFOLD, négociant demeurant au bourg Sainte Anne, âgé de 24 ans et demi, né au Fort Royal de la Martinique, fils de défunts Richard Pilfold et Théodoze de BERVILLE* », avec Marie Éléonore Charlotte YVER de VILLIERS.

Les biens du futur sont

- les marchandises, mobilier, esclaves, effets et portefeuille de son commerce, estimé à l'amiable 60 000 livres, et
- les créances de bailleurs de fonds, qui se montent à 50 000 livres, assises et colloquées par hypothèques spéciales sur les habitations sucreries dites
  Jarry, autrefois Camp Saint Jean,

Pontevès d'Amirat, autrefois Lagarde,
toutes deux à Baie Mahault, et
Bellevue au Lamentin, dépendant de l'héritage des sieur et dame Dubisson (? sic).
Voir les parents PILFOLD p. 13/24 de l'article et p. 18-24 l'annexe « Le marquisat d'Houelbourg et les habitations des Lecointre à la Baie Mahault ».

de *Gérard Chauffrey* : **Une lettre de 1845 (famille DUPUY de la Martinique)**
http://www.ghcaraibe.org/articles/2011-art0011.pdf

Je suis généalogiste amateur mais aussi chineur, particulièrement d'objets et documents militaires.

J'ai trouvé sur une brocante de Haute-Vienne un congé de libération, daté de Rennes le 18 mars 1871, de Théobald DUPUY « *né aux Isles Martinique* », fils de DUPUY et Marie L'HOTELIER ; Volontaires de l'Ouest, armée de Bretagne, 2e compagnie. Affaires auxquelles il a assisté : 2 décembre 1870 à Patay, 9 janvier 1871 à Montfort, 10 janvier 1871 à Yvré l'Évêque et au Mans.

En recherchant sur Internet j'ai trouvé votre association qui travaille sur les familles des Antilles et j'y ai retrouvé la trace de ce Théobald DUPUY (p. 5/7, 2.1.9). J'ai donc plaisir à vous adresser une copie de ce document.

Il a servi dans les Volontaires de l'ouest, armée constituée en partie des zouaves pontificaux levés par le colonel de Charette et pour le reste de volontaires dont certainement ce Théobald.

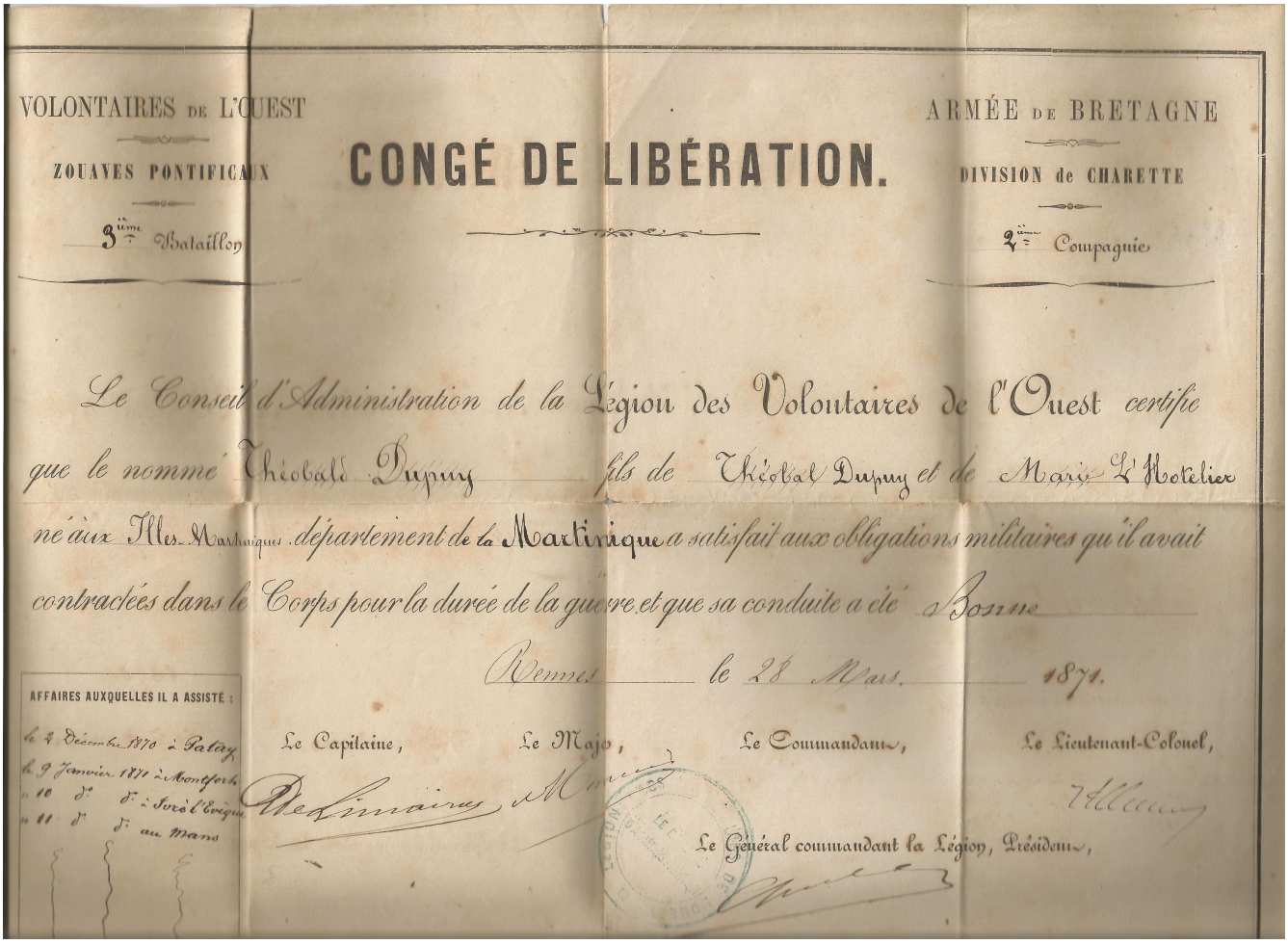

VOLONTAIRES DE L'OUEST — ARMÉE DE BRETAGNE

ZOUAVES PONTIFICAUX — DIVISION de CHARETTE

3ème Bataillon — 2ème Compagnie

CONGÉ DE LIBÉRATION.

Le Conseil d'Administration de la Légion des Volontaires de l'Ouest certifie que le nommé Théobald Dupuy fils de Théobal Dupuy et de Marie L'Hotelier né aux Illes Martiniques département de la Martinique a satisfait aux obligations militaires qu'il avait contractées dans le Corps pour la durée de la guerre et que sa conduite a été Bonne

Rennes le 28 Mars 1871.

AFFAIRES AUXQUELLES IL A ASSISTÉ :
le 2 Décembre 1870 à Patay
le 9 Janvier 1871 à Montfort
" 10 d° d° à Yvré l'Evêque
" 11 d° d° au Mans

Le Capitaine, Le Major, Le Commandant, Le Lieutenant-Colonel,

Le Général commandant la Légion, Président,

NDLR

Théobald DUPUY, né le 27/08/1844 à Macouba, avait donc 26 ans en décembre 1870. Il fut ensuite négociant à Bordeaux où il est décédé le 18/04/1927. Il avait épousé en premières noces à Libourne, le 10/05/1876, Georgina Louise Vaissière de Saint Martin (o 18/10/1851 Millau, Aveyron, + 1885), et en secondes le 01/06/1887, Marie Rose Hélène Maître (o 05/01/1857 Bordeaux, + 14/02/1948 Blanquefort, Gironde).
Source cdupuydourreau, lucdelasausse, bifilolie et autres sur Geneanet (et le site roglo).

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Descendance de Pacifique THOMAS de CLOSMADEUC** (p. 6376-6378)

Des recherches sur Geneanet nous ont permis de découvrir plusieurs généalogies de la branche guadeloupéenne de cette famille au XIXe siècle avec, comme souvent, des informations répétées avec les mêmes erreurs et sans source indiquée.

Nous pouvons cependant ainsi connaître les date et lieu du décès de Pacifique Thomas de Closmadeuc, le 08/09/1860, Paris 10e, déclaré par son fils Hippolyte, caissier, 30 place de la Bourse (arbre de Claudette Chève, clo24)
et compléter la descendance de deux de ses enfants, Zoé et Hippolyte (p. 6377, 5 et 6) :

5 (à reclasser en 7) Marie Anne Zoélie dite Zoé THOMAS de CLOSMADEUC
- o 28/11 d 03/12/1835, Pointe à Pitre, sur l'habitation des parents aux Abymes ; déclaré par son oncle maternel Charles Victor Latour Duligny
- + 08 d 09/10/1856 Les Abymes, Pointe à Pitre ; mari commissaire de police adjoint aux Abymes ; déclaré par son frère Ferdinand Benjamin Thomas de Closmadeuc
- x 27/05/1851 Pointe à Pitre, Eugène FORGET, employé de douanes (plus tard commissaire de police cantonal), fils de François Louis Marie, chef de bataillon, officier de la Légion d'honneur, chevalier de Saint Louis, domicilié à Frécy, Oise (sic, pour Précy), et Anne Marie Charlotte GEOFFROY, domiciliée à la Basse Terre
  - o 03/12/1828 Basse Terre
- d'où postérité
- (source : François Pinelli, albatros33 sur Geneanet ; et registres EC)

6 (à reclasser en 5) Victor Hippolyte THOMAS de CLOSMADEUC
- commis de négociant à Pointe à Pitre en 1855 ; caissier à Paris en 1860, 30 place de la Bourse ; rentier à Paris, bd Bonne Nouvelle n° 35 en 1862
- o 13 d 14/08/1832 Pointe à Pitre, sur l'habitation des parents aux Abymes
- + 08/06/1872 Paris 1er
- (a* Marie Joseph COURNAND, couturière, voir p. 6377)
- bx 30/05/1872 Paris 1er, Alexandrine MOUCHARD, fille de Jérôme et Anne SICRE (mariage au domicile de l'époux pour cause de maladie ; légitimation des 3 filles)
  - o 12/10/1832 Mérens, Ariège 09
- d'où
  - 6.1 Victorine Marie Louise THOMAS de CLOSMADEUC
    - o 12/10/1862 Paris 6e
  - 6.2 Léa Charlotte THOMAS de CLOSMADEUC
    - o 01/05/1864 Paris 10e
    - x 08/04/1890 Paris 1er, Paul Hippolyte René RACINE, fils de Jean François Jules et Barbe Adrienne WALTER (3)
      - o Moselle
  - 6.3 Jeanne THOMAS de CLOSMADEUC
    - o 24/04/1871 Paris 1er
- (source : Geneanet, relevé des mariages par Généassistance et arbre de Claudette Chève, clo24)

de *Pierre Bardin* : **VOLANT (Saint-Domingue)** (p. **5837**, 2057, 2020-21 et **NS 19**comp. p. 24)

Le 07/09/1785 Marie Madeleine POUCHEUX veuve de Charles Antoine VOLANT et tutrice de leurs enfants mineurs Pierre Antoine, Pierre Louis, Marie Gabrielle et Anne Marie, vend pour 2 500 livres à Jean Baptiste VOLANT, habitant de Saint Domingue au Port au Prince un nègre de nation arada nommé Julien, 15 ans, affermé à la dame GREFFIN du Port au Prince.

Le 27/09/1785 Jean Baptiste Volant déclare que cette vente n'est point sérieuse car il n'a pas payé ce prix et il consent que Julien reste la propriété des héritiers de son frère.

MC/ET/XLIV/582 Me Boutel

NDLR

La note généalogique du colonel Arnaud, CGHIA 35 p. 45 concerne Jean Baptiste François VOLANT époux de Marie Joseph de MANNEVILLE mais ne mentionne pas de frère nommé Charles Antoine.

Il doit plutôt s'agir des enfants d'Antoine Gabriel VOLANT et Anne PARANNE dont Jean Baptiste, entrepreneur des hôpitaux au Port au Prince o ca 1740 Paris x 28/09/1773 Bordeaux Saint Siméon, Marie Élisabeth ROBERJOT.

Le 29/11/1773 obtiennent un passeport à Bordeaux pour Saint Domingue, sur le Grand Maréchal Duc de Richelieu, Charles Antoine Volant, 38 ans, et son frère Jean Baptiste Volant, 32 ans, tous deux de Paris, avec l'épouse du second, Marie Élisabeth Roberjot, 22 ans, de Bordeaux, et Jean Charles, 18 ans, nègre esclave créole de M. Valan (sic) (AD 33, 6 B/54 vue 160/193). Mais le 04/12/1773, sur ce même bateau, c'est pour la Martinique que Jean Charles, nègre est embarqué derrière Charles Antoine Volant, entrepreneur (COL F/5b/41, in Dictionnaire des Gens de couleur III notice 3585)

Le 30/04/1784, Charles Antoine Volant a 55 ans et Jean Baptiste 48 (Fichier Houdaille, passage de France au Port au Prince, sans précision du port d'embarquement).

d'*Yves Drolet* : **MARCHANT DES LIGNERIS major à Sainte Lucie et son épouse GIRAUD** (p. 1667, 1860, 2137)

À la page 1860 de GHC, vous mentionnez que Pierre François Le Marchand de Ligneris a été major à Sainte-Lucie en 1744 et est rentré à la Martinique en 1750. À la page 2137, il est indiqué que son épouse s'appelait Marie Catherine Jiraule et que le couple avait une fille Anne Félicité Robertine.
L'historien *Robert Larin* vient de me communiquer un extrait du baptême au Lamentin le 16/06/1749 de leur fils Louis Constant (COL E125, Marchant des Ligneris). La mère s'appelait Catherine Giraud et la marraine était Élisabeth Giraud épouse de Louis Claude Duchastel (voir votre article 13 de 2016 et le Bulletin de la Société académique de Brest, 2e série, 19 (1893-1894), p. 321). Le 06/12/1785, Louis Constant et sa sœur ont acheté une moitié de maison au Fort Royal à Jean Baptiste Philippe Desvergers de Sanois et sa femme Françoise Duchastel (Special Collections department, Hamilton College, New York).
Il resterait à savoir qui étaient les parents de Catherine et Élisabeth Giraud.

NDLR
Ajoutons à votre liste, page 1667, l'inventaire après décès en 1791 au Fort Royal de Louise Catherine GIRAUD veuve de Pierre Claude MARCHAND de LIGNERY (sic), lieutenant de roi au Fort Royal : chez Me Clavery le 15/05/1791, liquidation des droits des 3 enfants DELIGNERIS (sic), Louis Constant, Louise Rose et Robertine Félicité veuve de Georges de GANNES, officier au régiment de la Martinique (Cm 15/06/1789 Me Clavery ; mariage même date Fort Royal).
Nous avons consulté le dossier E125, Louis Constant MARCHANT DES LIGNERIS, qui contient la généalogie et titres de noblesse des MARCHANT, orthographe originelle, établis d'abord au Canada. Il mentionne le contrat de mariage le 19/07/1734 au Fort Royal de Pierre Claude avec Marie Catherine Louise GIRAUD. Nous avons consulté sur la BNPM les mariages de Fort Royal 1679-1749 sans trouver l'acte. C'est au Lamentin qu'ils se sont mariés le lendemain et Marie Catherine Louise est fille de + Pierre GIRAUD de CURSOLLES et Adrienne Élisabeth LEMERLE (Geneanet, aferrand3). Mais pas de RP de mariage à cette date dans BNPM, ni dans IREL où les RP du Lamentin commencent en 1763.

de *Pierre Bardin* : **GROUCHET et de SUFFREN (Saint-Domingue)** (p. 6435, 6316, **6239**, 6235, 1609)

Le 13/08/1784, vente par Pierre Philippe comte de GROUCHET, capitaine de dragons mulâtres à Saint Domingue, à Jean Laurent chevalier de SUFFREN, officier au régiment du Cap Français, d'une habitation aux Fonds Blancs, paroisse des Terriers Rouges, et 14 nègres où environ actuellement sur une autre habitation que Grouchet tient en société avec Madame de Suffren au quartier de Limonade ; vendu 14 500 livres.
MC/ET/LXXVII/411, Me Havard

de *Pierre Bardin* : **CLARET de FLEURIEU (Saint-Domingue)** (p. 5169, 2080)

Le 27/08/1810, inventaire après décès de Mr le comte Charles Pierre CLARET de FLEURIEU, sénateur, gouverneur du palais impérial des Tuileries, Louvre, grand officier de la Légion d'honneur, conseiller d'état à vie, membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, à la requête de Mme la comtesse Aglaé Félicité Françoise DESLACS d'ARCAMBAL, dame pour accompagner son altesse impériale et royale Madame Mère de Sa Majesté Empereur et Roi, en son hôtel rue Taitbout.
Contrat de mariage Me Gabiou, 31/03/1792, même étude
Deux filles nées à Paris :
Charlotte Florence Olympe o 5 floréal an 5
Louise Camille Charlotte o 11 thermidor an 9
Contrats cités : Me Foacier 06/10/1780, Me Mignard 15 thermidor an 12, achat de l'hôtel
Nommé comte le 17/05/1808
MC/ET/CXVI/657 Me Mignard

Notice index Moreau de Saint-Méry : FLEURIEU (Charles-Pierre CLARET, chevalier, puis comte de). Administrateur, marin et hydrographe né à Lyon en 1738, enseigne de vaisseau (1762), étudie les montres marines qu'il éprouve en mer au cours d'un voyage qui le mène à **Saint-Domingue** (1768). Lieutenant de vaisseau (1773). Sous-directeur du Dépôt des cartes et plans, Directeur général des Ports et arsenaux, ministre de la Marine (1790-92). Arrêté et libéré par le 9 thermidor, membre de l'Institut, membre du Conseil des Anciens, Conseiller d'État, fait plusieurs fois l'intérim de Decrès au ministère de la Marine, sénateur, Gouverneur des Tuileries (1805), comte d'Empire. Auteur de nombreux ouvrages scientifiques et géographiques, mort à Paris, le 18 août 1810.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **La nombreuse famille d'Antoine CASSE** (p. 5646-47 et NS 15, 16 et 17)

Deux pièces à ajouter au dossier des légataires et héritiers d'Antoine CASSE :

Le 11/12/1777, transaction entre

- dame Marie RAYMOND dame de MONTPEZAT, épouse de Mre Jean François DISPAN seigneur de Florent, Lerborie, Savanes et autres lieux, officier au régiment de Barrois, résidente à Saint Gaudens, diocèse de Comminges, sénéchaussée de Toulouse, légataire particulière de la terre de Montpezat, diocèse de Comminges, et de 40 000 livres suivant le testament d'Antoine Casse son oncle (Me Armet, Paris, 03/10/1775) et appelée à recueillir la moitié de la substitution de 600 000 livres de capital (en cas de décès sans héritier du légataire particulier, fils naturel d'Antoine Casse), l'autre moitié « à d'autres petits-neveux étranger à la présente opération ;
- dame Pétronille LALANNE veuve de Pierre RAYMOND, négociant au **Cap Français**, demeurante à Toulouse, comme tutrice naturelle de Jean Baptiste et Paul Raymond (aujourd'hui 17 et 14 ans passés), héritiers et légataires universels institués par Antoine CASSE leur grand-oncle.

Me Doillot XCVI/490

Colonies E 92, Antoine Casse dit Encasse, testament (1792) (vues 252-256)
Le chef du dépôt des colonies à Versailles répond en décembre 1792 au ministre Monge qui lui demandait le testament d'Antoine CASSE dit ENCASSE, âgé alors de 50 ans, natif de Castelmoron évêché de Toulouse (18/06/1764 Mes Arnaud et Jean Rabouis, au **Cap Français**) : « *Les notaires des différentes colonies se sont conformés à l'édit de 1776 qui a établi le dépôt des chartes à Versailles ; cet édit les dispensait d'envoyer les doubles minutes des actes testamentaires, ventes & ; qu'à l'époque de l'enregistrement de l'édit dans les colonies, la date est de 1777. Le dépôt n'a aucune minute de ces actes avant cette année.* » Le ministre répond donc le 22 décembre 1792 *l'an 1er de la République* au citoyen Davier que « *si vous jugez que cette pièce vous soit indispensable, je donnerai des ordres aux administrateurs de St Dgue de me la faire passer*. »

d'*Antoine Caillard* : **LÉZONGAR Bretagne, Bordeaux, Saint-Domingue, Ile de France (Maurice), Sénégal, Etats-Unis, Brésil** http://www.ghcaraibe.org/articles/2013-art19.pdf (p. 3-5/18)

Votre article sur les Lézongar Piriou aux Caraïbes m'a particulièrement intéressé.

Il se trouve que j'habite à quelques kilomètres du Château Lezongar et que de plus je suis très documenté sur l'histoire locale.

Je peux donc vous dire que sur le cadastre napoléonien de 1813 à Villenave de Rions (Gironde, 33) le château Lezongar s'appelle "LADURANTIE".

Il est de style Empire et fut construit par Pierre Ladurantie, à cette époque le deuxième plus fort imposé de la circonscription de Cadillac.

Or ce Pierre LADURANTIE, armateur, négociant, a épousé en secondes noces, le 29 avril 1767 en la paroisse Saint Michel de Bordeaux (33), Élizabeth Constance PIRIOU LEZONGAR, fille de Jean Daniel de LEZONGAR PIRIOU et de Élisabeth PEYICHAN.

Le lien entre le château et la famille bretonne de LEZONGAR est donc certain.

Le couple Ladurantie/Legonzar eut six filles dont les noms de certains époux sont significatifs : DEVEZ (ou DEVES), DURECU et DESSE (mon ancêtre direct) : Eric Saugera cite à plusieurs reprises, dans « Bordeaux port négrier », Pierre Ladurantie et son fils Jean Auguste, mais aussi Pierre Desse, Durecu et leur avocat Raymond Devez, sans savoir qu'ils sont tous de la famille, fils et gendres de Pierre Ladurantie. Pierre Ladurantie arme pour la traite en 1789 un navire qui s'appelle les "Six sœurs", qui sont vraisemblablement les six filles qu'il a eues avec sa seconde femme Elisabeth Piriou Lezongar. Une autre de ses filles, Marie Anna Mimi, a épousé Jean Laurent capitaine de navire…

Voir sur Geneanet la généalogie par bkarl1 et aarho.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **JUSTON DUMORNET** in **Les JUSTON en Guadeloupe, du XVIIe au XIXe siècle** (GHC 82, mai 1996, p. 1622-1629 et GHC 95 p. 2023)

En page 1623 nous supposions qu'un des enfants de Pierre Juston et Luce Cretel avait pour nom de branche JUSTON DUMORNET, ce nom étant celui d'un témoin du mariage en 1777 d'un neveu JUSTON de BELLEVILLE. En page 2023 *Amaury de Belleville*, par consultation de documents familiaux, rectifiait le nom en Juston Ducornet, donnait le prénom de Gustave et citait son testament en 1789 chez Me Solman, nom de notaire que nous ne connaissions pas en Guadeloupe.

En fait il s'agit de Me Sallenave et le testament, du 25/11/1789 (renseignement donné par *Frédéric Régent*, que nous remercions), a été dicté au notaire par Jean Charles (et non Gustave, peut-être prénom donné en famille) Juston Dumornet (et non Ducornet) dans sa chambre de la maison principale de l'habitation sucrerie de MM Juston frères au Petit Cul de Sac (Petit Bourg). Comme il fait ses légataires universels « *mon frère Juston Belleville et mon neveu son fils* », c'est en fait de la 4ème branche dont il s'agit, issue de Pamphile Juston et Marie Rose Mollard (p. 1627-1628). Le frère est Charles Joseph, né en 1729, le premier de la branche subsistante de Belleville. Le testateur est Jean Charles, né en 1730, marié en 1772 avec Marie Madeleine Thérèse Dumoulin, décédée moins de deux ans après, sans postérité. Lui-même est probablement mort en 1790 mais il n'y a pas de registres du Petit Bourg de 1790 à l'an XI.

Ce qui est intéressant dans ce testament, ce sont les legs. Outre 2 000 livres aux pauvres de la paroisse, il lègue :

- 1 000 livres à la nommée Henriette, mulâtresse affranchie, « *pour la récompenser des peines et soins qu'elle a pris de moi dans diverses maladies* » ;
- à la négresse Hortense, affranchie, 3 300 livres et jouissance seulement de 10 carrés de terre à prendre « *dans le haut de l'habitation que je possède en société avec mon frère* » ;
- au nommé Jean Maurin, mulâtre, fils d'Hortense, 3 300 livres quand il aura 20 ans et les 10 carrés de terre dont la jouissance est donnée à sa mère ;
- au nommé Cyrille, mulâtre affranchi par l'enrôlement dans la Compagnie de M. Dupré, 3 300 livres. « *Si à mon décès il n'a pas obtenu l'homologation de son affranchissement* », prendre sur mes biens de quoi l'affranchir et lui donner 6 carrés de terre à côté de ceux donnés à Hortense et son fils.

C'est une lettre de Me Ledeuff aux descendants Juston de Belleville en France en 1859, 70 ans plus tard, qui donne la suite de l'histoire (p. 2023) : n'étaient pas compris dans l'habitation Juston de Belleville du Petit Bourg « *16 hectares ou carrés légués à deux enfants d'une servante noire nommée Hortense. Ces deux enfants sont morts, Hortense aussi, mais elle s'était mariée à un nègre dont elle avait eu un enfant, le nommé Petit-Frère, qui a joui des 16 carrés jusqu'en 1835* ».

Il semble évident que Cyrille et Jean Maurin sont les enfants naturels de Jean Charles Juston Dumornet et que la liaison entre Juston Dumornet et Hortense durait depuis plus de 20 ans, sans doute interrompue entre 1772 et 1774, entre son mariage et son veuvage, à moins qu'elle n'ait commencé en 1774 à son veuvage et que Cyrille n'ait que 15 ans. Nous voyons ici les deux principaux cas d'affranchissement : à une « ménagère », compagne du maître, probablement affranchie avec son plus jeune fils avant le testament, et par enrôlement dans les troupes de milice, pendant un certain nombre d'années (durée variable selon les époques) pour l'aîné.

Par ailleurs nous sommes intrigués par la coexistence de deux Charles Joseph Juston de Belleville : le fils de Pamphile et Marie Rose Mollard que nous venons de voir (p. 1627, 5.2, o 01/02/1729, parti pour France le 31/05/1792) et le fils de Pierre Juston et Luce Cretel (p. 1623, 2.1.3, o 20/10/1737, demande de croix de Saint Louis signée par lui à Basse Terre le 14/08/1792).

de *Marie-Christine Cintas* : **JULIEN CLARCHIES, colon de Saint Domingue et musicien** (p. 6235 et 6238)

Le 12 frimaire an 6 (02/12/1797), Julien CLARCHIER (sic), habitant de Saint Domingue, faisait partie des témoins certifiant, au juge de paix du 10ème arrondissement de Paris, l'identité de Pierre Domingue, nègre affranchi (GHC 234, mars 2010 p. 6238).
Le 14/04/1809 c'est au juge de paix du 3ème arrondissement et sous le nom de « Louis Julien CLARCHIES, chef d'orchestre des bals de la Cour », habitant de Saint Domingue, qu'il atteste connaître Louis Ladue Rouleau, né à Léogane et décédé au Cap (idem, p. 6235).
D'après Wikipedia, c'est un danseur et musicien français, excellent violoniste, né à Curaçao le 22/12/1769 et mort à Paris le 25/12/1815. Chef d'orchestre attitré des bals de la cour sous le Premier Empire, il composa une trentaine de recueils de contredanses, valses, anglaises et sauteuses entre 1800 et sa mort.
Frère père, marchand de musique, racheta à sa veuve toutes ses contredanses et valses qu'il publia en le nommant « *Louis Julien Clarchies, Américain, Ancien Chef d'Orchestre des bals de la Cour* » (https://www.loc.gov/resource/musdi.043.0/)
Dans le dossier des secours aux colons de Saint-Domingue, F/12/2817, il y a deux dossiers différents concernant la même personne. Au nom de Julien-Clarchies (Louis), on trouve une demande de mars 1832 de la « veuve Julien », domiciliée n° 61, allée des Veuves aux Champs Élysées, écrite pour elle par sa fille Armandine Julien. Elle demande « *un secours comme colon, ayant eu le malheur d'être rayée depuis fort longtemps de la pension qui leur était accordée et n'ayant pu fournir toutes les pièces qui prouvaient que feu son époux était propriétaire à St Domingue* ». Au nom de Veuve Julien se trouve une demande renouvelée, toujours en vain, en avril 1835. Elle a alors 78 ans et elle est « *paralysée du côté droit et sans fortune* ». Elle cite « *ma belle-sœur Madame du Buisson, assassinée par les naigres à la Révolution du Cap Français* » et ajoute « *je n'ai reçu que 1 000 francs sur la liquidation de son habitation* ».
Née vers 1758-1760 à la Martinique, nommée Élisabeth SOUDAN, elle décèdera le 18 mai 1838 à l'hôpital de la Charité de Paris, atteinte de péritonite aiguë.
Son mari est régulièrement cité dans les textes actuels sous les prénom et nom de Louis-Julien Clarchies mais il faut donc en réalité lire Louis JULIEN CLARCHIES, Julien étant le patronyme réel.
Le couple eut trois enfants, nés à Paris, Marie Armandine (o 04/02/1797), Héloïse Alphonsine (o ca 1803, mon ancêtre, + 05/05/1855 Lyon 2) et Isidore (o ca 1808, + 09/09/1853 Alger, musicien, directeur du cirque Olympique à Paris) (*NDLR* Frédéric Batier, Olympe5 sur Geneanet).
J'aimerais retrouver l'acte de naissance de Louis JULIEN CLARCHIES et son acte de mariage, au Cap vers 1790.

NDLR
Vérification faite dans la Liquidation de l'Indemnité, il y a bien dans les mornes du Cap en 1831 une place à vivres dont l'ancien propriétaire était « Julien veuve Dubuisson » mais le seul ayant droit est « Marie Sarazin veuve Julien, seule héritière de sa belle-sœur ». L'indemnité allouée est de 5 000 francs mais on sait que seule une partie de la somme fut réellement attribuée aux ayants-droit. Alors ? Marie Sarazin ou Élisabeth Soudan ?

de *Roland de Tarragon* : **La famille BABIN en Guadeloupe** (GHC 163, p. 3958-64)

L'époux d'Anne BABIN (p. 3959, 1.1b.4, x 31/01/1780 Port Louis), Jean Rémi chevalier de TARRAGON, écuyer, capitaine commandant des chasseurs du régiment d'Armagnac, fils de + Jacques Alexandre, écuyer (1705-1760), et + Anne Marguerite LE COMTE de MAROLLES (+ 1768), est né le 1er octobre 1742 à Logron (Eure et Loire, 28) et décédé le 24 octobre 1804 à Châteaudun (28), à l'âge de 62 ans ; il avait été major de division sous le commandement du Comte de Dillon à la bataille de Savannah (guerre d'indépendance d'Amérique).

NDLR

Roland de Tarragon nous a envoyé toute l'ascendance d'Anne BABIN, tant en Guadeloupe qu'en France, tant masculine que féminine, que nous ne reproduirons pas car on peut la trouver dans son arbre sur Geneanet (roland41100). Nous pouvons cependant l'envoyer à toute personne intéressée. Nous lui signalons les généalogies plus ou moins récemment publiées dans GHC, qui ont parfois des différences avec celles qu'il donne ou apportent des compléments : DUBOIS ou CHARROPPIN par exemple et surtout, en 2013, « BABIN et BERGETTE, d'Angers à la Guadeloupe ».

de *Renée Courtiade* : **Inventaire d'un panier caraïbe Les BORDENAVE de la Guadeloupe** et **Les BOURDENAVE du Gosier, descendants d'un nègre libre**
http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art28.pdf et http://www.ghcaraibe.org/articles/2017-art30.pdf

A propos de ces articles, je voulais préciser :
- que c'est un patronyme gascon qui signifie la ferme (Borde prononcé bourde) neuve (nave) ; moins fréquent que CAZENEUVE qui a le même sens.
- que le prénom Ferréol est connu dans la région toulousaine. Saint Ferréol était évêque d'Uzès (Gard) au VIème siècle

Je pense donc que cette famille est venue du Midi toulousain.

NDLR

Merci de ces précisions. Cela supposerait donc que le souvenir d'une ascendance gasconne de Jean, le premier arrivé, qui était de La Rochelle (port d'embarquement seulement ?), a été transmis à son petit-fils qui l'a conservé par le prénom donné à son fils, presque un siècle après la naissance de Jean.

****

TROUVAILLES

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **Arrêts du Conseil souverain de la Guadeloupe sur les noms pris par des métis**

Le 14/07/1784, HOUELCHE, habitant du quartier de la Capesterre, présente une requête au conseil souverain de la Guadeloupe. Il expose que le nommé Leger, métif né à la Dominique et se prétendant fils de + Nicolas Houelche, cousin issu de germain de l'exposant, et de Victoire Gérard, métive, se qualifie sous ce prétexte du nom de Leger Houelche, se fait appeler ainsi publiquement et signe tous ses actes sous ce nom et, dernièrement, dans son contrat de mariage avec une fille de Robert Cointre.
Il demande de faire défense expresse au nommé Leger, métif demeurant à la Capesterre, fils naturel de Marie Giraud (sic), métive, de prendre à l'avenir le nom de Houelche et d'ordonner que mention sera faite de l'arrêt sollicité sur la minute de son contrat de mariage et sur l'acte de célébration de celui-ci.
Tout considéré, la Cour fait expresses défenses (etc.)
Moreau de Saint Méry, F/3/232 Code de la Guadeloupe, folios 543-544
NDLR
L'acte est postérieur de 5 ans au mariage, le 15/1/1779 aux Trois Rivières, et le double envoyé en France ne fait pas mention de l'arrêt. Les témoins sont des notables : Jean Gabriel Tyrus de Pautrizel, chevalier de Saint Louis et commandant du quartier de la Capesterre, Germain Coquille de St Rémy, Thomas Legrand de Belleroche et Legrand de Bonneterre.

Le 17/01/1785, sur requête du procureur général contre les nommés Jean Baptiste se disant Jean Baptiste Méchin, Jean se disant Jean Saint Martin et Pierre se disant Pierre Grenet, la Cour leur enjoint de quitter les noms de Méchin, Saint Martin et Grenet, lesquels seront rayés des actes où ils pourraient avoir été employés, avec mention en marge du dit arrêt, qui sera publié à une audience de la sénéchaussée de Marie Galante.
Moreau de Saint Méry, F/3/232 Code de la Guadeloupe, folio 675

NDLR
Ces deux arrêts avaient été relevés par *Guy Stéhlé* dans son compte rendu de l'Histoire de la Guadeloupe de Satineau (GHC p. 922).

de *Pierre Bardin* : **DAULNAY (Fort Dauphin)**

Le 4 avril 1777, contrat de mariage de
Guillaume BOURDIEX (ou BOURDEX, BOURDEIX) écuyer seigneur de la terre Desmontagnères, demeurant à Paris rue des Vieilles étuves Saint Honoré, paroisse Saint Eustache, fils de + Jean Baptiste et dame Paule Ducros et veuf sans enfants de dame Valérie Dumabaret
et Marthe Françoise Charlotte DAULNAY demoiselle majeure demeurant à Paris rue Jean Tiron paroisse Saint Germain l'Auxerrois, fille de + Louis Charles Daulnay écuyer seigneur des Mourlous et habitant du Fort Dauphin Isle St Domingue et dame Marie Marthe Lapeire son épouse.
Parmi les biens de la future, l'habitation Beauséjour au Fort Dauphin et une somme que lui doivent les héritiers du sr Gauthier, décédé sur l'habitation des Fonds Blancs
ET/LXXXV/662 Me Vergne

NDLR
Au Fort Dauphin b 08/03/1746 Marthe Françoise o 04/01, fille de Louis Charles Daulnay et Marie Marthe Lapaire ; parrain M. Davy de La Pailleterie, écuyer, ancien lieutenant des troupes réglées, habitant du quartier du Trou ; marraine dame Françoise Baudüin épouse de M. Pierre Bretousse.

de *Bernadette et Philippe Rossignol* : **RABIER de LA BAUME, missionnaire apostolique de Guyane**

Le 17 novembre 1777 Honoré Bruno de RABIER de LA BAUME, missionnaire apostolique de la Guyane, de présent à Paris rue de la Vieille Monnaie paroisse Saint Jacques La Boucherie, révoque les pouvoirs ci-devant donnés à M. de NEUVILLE, négociant à Cayenne, le 3 juillet précédent et constitue son procureur M. Michel François Claude Marie Edme de MARCENAY chevalier seigneur de Guy, capitaine d'infanterie commandant le quartier de Sinnamary. Ce dernier devra faire avec le sieur de Neuville le compte des recettes et dépenses qu'il peut avoir faites pour le sieur de La Baume, arrêter les comptes (etc.), faire recouvrement des billets à ordre de M. de PRADINES (6 500 livres), Mme de VILLE (1 200 l.), M. PREPAUD (6 000 l.), M. POULAIN (250 l.).
MC/ET/XCI/17/11/1777, Me Baron

Raphaël Rabier de La Baume, gentilhomme de la ville d'Annot en Provence (Alpes de Haute Provence, 04), descendant des comtes de Foix (filiation jointe aux demandes de son fils Honoré Bruno à partir de Jean de Foix comte de Caudale et son épouse Catherine infante de Navarre, père de Jean, son ancêtre, et d'Anne épouse de Ladislas roi de Bohême et de Hongrie, d'où les empereurs d'Autriche jusqu'à « *Marie Antoinette de Lorraine Reine de France* ») eut 12 enfants dont l'aîné mort officier de marine aux isles. Ayant « *consommé tout son bien à soutenir au service 6 enfants dont 3 ont été pages du Roy ou de Madame la Dauphine* » il demande en 1772 pour son fils Honoré Bruno, prêtre depuis 17 ans et nommé en 1771 grand vicaire de l'évêque de Toulon « *une cure dans les îles de l'Amérique* ».
Ce fils, Honoré Bruno de Rabier de la Baume, avait effectué 8 ans de services « dans le militaire », fait deux campagnes et été blessé et réformé, avant de prendre l'état ecclésiastique. Il fut envoyé en Guyane « *avec promesse d'être employé à Saint-Domingue dès que les religieux seraient remplacés par des prêtres séculiers* » ; il y desservit la cure de Remire pendant 3 ans puis de « *toute l'Isle de Cayenne* » comme seul missionnaire en 1775-1776 et il était rentré en France en juillet 1777.
Il réclama alors une pension de retraite, qu'on lui refusa la pension en arguant qu'il fallait 10 ans de services aux colonies pour l'obtenir mais surtout à cause de témoignages très défavorables de Malouet : s'est mal conduit à Cayenne, a tenu des propos déshonorants pour une femme et a gagné au jeu à un de ses paroissiens 20 000 livres.
(COL C/14/42 folios 33-34 et 45 folio 186 ; deux dossiers différents : E 236, vues 140-169, et 344, vues 306-309)

de *Claudie Dussert* : **Habitants de la Guadeloupe dans le Journal de Toulouse et de la Haute-Garonne du jeudi 8 mai 1817**

M. Villain de Lainville, pensionnaire du Roi, ancien avocat du parlement de Paris, chargé de diriger et de faire administrer aux différentes colonies les relations actives que, sous ce rapport seul de sa profession, il est en possession d'état d'y entretenir depuis 1786, nous invite à publier les renseignements suivants qui peuvent intéresser des familles du département de la Haute-Garonne.

- Mme veuve BESSON, à Toulouse, a une caféyère au Gozier-Guadeloupe, qui a 80 carrés, 80 nègres, qui a fait un revenu actif, et dont son fondé de pouvoirs doit lui expédier les résultats.
- M. BELBÈZE Martial, de Toulouse, est décédé à la Guadeloupe, âgé de 50 ans, le 26 messidor an 7, il était aubergiste.

- GARCY Jean-Pierre-Germain, de Toulouse, boulanger, âgé de 63 ans, est décédé à la Guadeloupe, le 5 floréal an 8.
- GAUDELAT Antoine, de Toulouse, âgé de 42 ans, décédé le 30 vendémiaire an 13.
- HUZON Danose-Anastaze, né à Saint-Marcel, le 2 décembre 1754, décédé à la Guadeloupe le 5 fructidor an 4. Il était médecin ; sa succession est toujours vacante, etc.
- MAR André, de Toulouse, âgé de 40 ans, est décédé à la Guadeloupe le 15 novembre 1807.
- MARY Marie, veuve ROUSSEAU, de Revel, âgée de 31 ans, est décédée le 9 pluviôse an 6.
- Mme veuve MONTAUBAN et héritiers, de Toulouse, ont une habitation caféyère au quartier du Lamentin, ayant 48 carrés, 26 nègres, revenu actif, même fondé de pouvoir que Mme veuve Besson.
- PONS André, de Toulouse, ancien habitant de Saint-Domingue, âgé de 45 ans, réfugié à la Guadeloupe, y est décédé le 16 vendémiaire an 13.
- SAINT-RAYMOND-SACCARIN Exupère-Marc, ancien négociant de Toulouse, faubourg Saint-Etienne N° 158, est décédé à la Guadeloupe le 15 septembre 1810.
- ROMAIN Dominique, négociant, natif de Toulouse, âgé de 69 ans, décédé à la Guadeloupe le 12 vendémiaire an 13.
- Dame SAUVETERRE Jeanne-Françoise, épouse de Jean MARUCHAUX, native de Toulouse, paroisse Saint-Nicolas, âgée d'environ 30 ans, décédée le 25 octobre 1810.

NDLR

- veuve et héritiers MONTAUBAN, voir http://www.ghcaraibe.org/articles/2015-art32.pdf « Les MONTAUBAN (ou MONTHAUBAN), mulâtres libres de Guadeloupe, du XVIIe au XIXe siècle » ;
- BELBÈZE, voir question 01-86 BELBÈZE (Guadeloupe, 18e-19e), GHC 138, juin 2001, p. 3225, et plusieurs réponses (voir les index).
- Dominique ROMAIN, voir son mariage avec une PARIZE, GHC 71, mai 1995, p. 1351 et la coopération ROMAIN dans ce numéro.

Sur VILLAIN de LAINVILLE, voir question 02-55 VILLAIN de LAINVILLE (18e-19e) (GHC 147, avril 2002 p. 3490) avec réponse GHC 149, juin 2002, p. 3551 et la coopération de Pierre Baudrier GHC 160, juin 2003, p. 3877.

Même type d'annonces de sa part en 1816, dans le département des Landes : GHC 13, février 1990, p. 107, et dans celui de la Meurthe GHC 157, mars 2003, p. 3782-3783.

de *Monique Bocq Picard (Familles parisiennes)* : **Une pacotille mal vendue au Port au Prince**

Le 23 janvier 1787 à Paris, Pierre Carlier, négociant à Paris, demeurant rue Bourg l'Abbé, paroisse Saint Leu Saint Gilles, vend à Pierre SÉGUINEAU cadet, négociant à Paris, demeurant rue Poissonnière, paroisse Saint Eustache, la moitié indivise lui appartenant conjointement avec ledit sieur Séguineau dans une pacotille de pendules, bijoux d'or et argent et autres marchandises, fait en octobre 1784 de compte à demi entre eux, destinée pour le Port au Prince, où elle a été transportée par ledit sieur Séguineau lui-même qui s'était chargé d'en faire la vente et les retours en France et qui, n'ayant pu en vendre qu'une très légère partie, a laissé le surplus au sieur SÉGUINEAU MAYNE son frère, négociant au Port au Prince, qui s'en est chargé par une reconnaissance détaillant les effets non vendus. La totalité de la pacotille, d'après 3 factures, se montait à 9 377 livres.

La vente est faite pour 3 300 livres, présentement reçues en espèces au cours de ce jour.
MC/ET/X/765, 23/01/1787

NDLR

Voilà un texte qui rend bien compte de ce qu'était la « pacotille »…

Les frères SEGUINEAU, Louis et Pierre, fils de Pierre Seguineau et Jeanne BLAVIGNAC (ou BLÉVIGNAC) (voir Jean Pierre Delamare, jdelamare4 sur Geneanet), étaient des négociants importants du Port au Prince.

Louis Seguineau, de Bordeaux, était parti à 28 ans de Nantes pour le Port au Prince le 16 mars 1774. Pierre Séguineau, négociant, natif de Bordeaux, en partit à 27 ans, le 3 septembre 1783, pour Saint Domingue (AD 33 6 B 57).

Plusieurs frères, homonymes, de Meschers (Charente Maritime, 17), enfants de Vincent Seguineau et Marie Guinard (voir André Fagniez, afag, sur Geneanet) étaient aussi passés à Saint-Domingue, de Bordeaux, en plusieurs fois, entre 1739 et 1765, François, Nicolas, Pierre, Jacques, Jean et Louis (voir GHC p. 4994, 4995, 5027). Le plus notable d'entre eux fut Pierre Seguineau de Lognac, secrétaire du roi à Bordeaux et propriétaire à Saint Domingue.

Dans le volume 3, Le Midi, du Dictionnaire des gens de couleur d'Érick Noël (voir compte-rendu dans ce bulletin) les frères Seguineau, négociants, apparaissent plusieurs fois, à Bordeaux : en 1776 Isabeau, 24 ans, et Jeannille, 22 ans, négresses créoles, esclaves domestiques ; Françoise, 11 ans, et Viqueton, 9 ans, négresses, esclaves couturières ; en 1777 Jean Baptiste Simon, nègre de Léogane, part rejoindre M. Seguineau, négociant

à Léogane ; Georges, nègre créole de 18 ans, amené en France en 1769, déclaré comme domestique de M. Seguineau aîné, ci-devant habitant de Montrouis.

Dans l'Indemnité de 1832 :

1832, 2 emplacements au Port au Prince, angle rue du Port et magasins de l'État, et quai du Commerce, caféterie et cotonnerie à Rivière Froide (23 396) ; moitié de caféterie aux Godets, Fonds des Nègres (2925)
anciens propriétaires Louis Séguineau dit Maine et Pierre Séguineau
ayants droit
Marie Reine Pommer veuve de Louis Séguineau dit Maine et les héritiers de Louis : Louis Hippolyte Isidore, Héloïse Zélomine épouse Amiot, Angélique et Louis Alphonse Séguineau
Marguerite Jourdan veuve de Pierre Séguineau et les héritiers de Pierre : Henriette Jeanne Loche et Marie Sara Amélie Billon épouse Duluc

1832, terrain au Port au Prince (250) et caféterie aux Cayes de Jacmel (6 867)
ancien propriétaire Louis Séguineau dit Maine
ayants droit sa veuve Marie Reine Pommer et ses héritiers Louis Hippolyte Isidore, Héloïse Zélomine épouse Amiot, Angélique et Louis Alphonse Séguineau

Marie Reine POMMER veuve de Louis SÉGUINEAU, née le 14/10/1765 à Guise (Aisne, 02), « non émigrée », comme son beau-frère Pierre, débarqués à Calais en l'an XI (F/7/10878, voir GHC p. 4937), est décédée le 17/08/1856, d'après ses dossiers de colon réfugié (F/12/2857 et 2871). Elle était fille de Jean Gaspard Pommer et Marie Reine Watelet et c'est à Paris, Saint Germain l'Auxerrois, qu'elle avait épousé Louis SÉGUINEAU en 1788, d'après Jean Pierre Delamare (jdelamare4 sur Geneanet) qui donne 7 enfants ; après la mort de leur père et de leur sœur aînée à Saint Domingue en 1803, ils furent couturière (Angélique), serrurier (Louis Hippolyte), tisserand (Louis Alphonse). Seul l'aîné des fils, François Alexandre, fut négociant comme ses père et oncle mais mourut en 1821 à 26 ans au Sénégal.

Lire un autre bulletin

Page d'accueil